

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1221

AMENDEMENT

présenté par

Mme Joncour, Mme Dogor-Such, Mme Bamana, Mme Ranc et M. Bentz

ARTICLE 6

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réfléchir sur sa propre mort n'est pas quelque chose qui se fait dans l'urgence.